



## Vol de marchandise + dédommagement

Par **Thomas33**, le **03/01/2012** à **15:09**

Bonjour, je viens sur ce forum afin d'avoir quelques questions qui me restent à ce jour sans réponse.

Dans un premier temps je vous explique les fait.

Je travaillais dans un entrepôt de marchandise, plus précisément de téléphone. Je me suis laisser embarquer dans une affaire de vol de marchandise. Un collègue m'a forcé à commettre des vols dans l'entreprise. Mon rôle consistait donc à dérober des téléphones portables.

Cependant je me suis fait prendre, et ai donc dénoncé à la police toute l'affaire. Pour ma défense, je leur ai donc tout avouer et ainsi donner les noms des personnes qui étaient à la tête de cette affaire.

Je me suis donc entretenu avec le responsable de l'entrepôt, et abandonne toute poursuite à mon rencontre. Cependant je dois dédommager l'entreprise du prix du téléphone soit 350€ sous contrôle des policiers qui eux m'ont dit de faire un chèque. Cependant cette personne me demande le paiement mais en espèce.

Alors là je me pose des questions:

- 1) Veut-il de l'espèce pour se le mettre dans la poche et laisser cette affaire tomber à l'eau ?
- 2) Devrais-je le signaler aux policiers qu'il désire de l'espèce et non un chèque ?
- 3) Le téléphone coute 350€, donc si je leur donne les sous, es-que je récupère donc le téléphone ?

Merci de me répondre, c'est la 1ere fois que je fais un tel acte, qui plus est sous la menace.